

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Par M. Pierre BRANTUS,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, vice-présidents; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Edgar Faure, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, Paul Lorient, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8^e légis.) : 941 et annexes, 960 (annexe n° 20), 961 (tome IX) et T.A.175.

Sénat : 92 et 93 (annexe n° 16) (1987-1988).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE - UN BUDGET POUR LE PRESENT ET POUR L'AVENIR	6
I - LES CREDITS	6
A - L'EVOLUTION GENERALE DES CREDITS	6
B - LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	7
1°) Dépenses ordinaires	7
2°) Dépenses en capital	8
II - LES PRIORITES	9
A - LES PERSONNELS	9
1°) Les personnels enseignants.....	9
a) les créations de postes	9
b) les mesures intéressant la situation des personnels	11
2°) Les personnels non enseignants.....	12
3°) Evolution et répartition des emplois	12
B - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS ETUDIANTS	13
1°) L'évolution des effectifs	13
2°) Les capacités d'accueil.....	17
a) les DEUG délocalisés.....	17
b) les IUT.....	18
c) l'aide à l'enseignement supérieur privé.....	20
3°) Le renforcement des formations et la création de nouveaux diplômes	21
a) le renforcement des formations de premier cycle	21
b) la création de nouveaux diplômes de deuxième et troisième cycle	22
4°) L'aide sociale aux étudiants	22
C - LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	23

	Pages
DEUXIEME PARTIE - LA REFLEXION SUR L'UNIVERSITE DE DEMAIN	25
I - L'ORIENTATION DES ETUDIANTS	26
A - L'ILLUSION DE LA NON-SÉLECTION	26
1°) L'étendue actuelle de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur	26
2°) Les effets pervers du système	27
B - UN IMPÉRATIF : L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS	29
1°) L'information des lycéens	29
2°) L'information et l'orientation assurées par l'université	30
II - LES STRUCTURES ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITES	31
A - L'AVENIR INSTITUTIONNEL DES UNIVERSITES	32
B - L'EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DES UNIVERSITES	33
EXAMEN EN COMMISSION	36
CONCLUSION	36

Mesdames, Messieurs,

Force est de constater, avec la sérénité que permet un an de recul, que la crise que nous avons connue l'an dernier n'a guère contribué à faire avancer le débat sur le devenir de l'Université. La "déferlante", pour reprendre l'heureuse expression de notre collègue M. Paul Masson, s'est retirée sans rien laisser sur le rivage. Au contraire, semble-t-il, le "mouvement" étudiant de 1986 est plutôt apparu comme une invite à l'immobilisme, comme la manifestation d'un refus - qui demeure difficilement explicable - de l'indispensable adaptation de l'enseignement supérieur français.

Il n'a en effet jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui de définir une véritable politique de formation, susceptible de répondre à l'explosion de la "demande d'éducation" en offrant à chacun les meilleures chances d'épanouissement personnel et à notre nation le moyen de tirer le meilleur parti de ses richesses intellectuelles et culturelles.

Il faut donc se féliciter que le Gouvernement, loin de céder à la tentation de l'inaction - qui reste hélas le meilleur moyen de ne susciter aucun mécontentement - continue de faire de l'enseignement supérieur une priorité, et ne ménage ses efforts ni pour assurer une gestion dynamique de nos universités, ni pour définir les axes d'une politique qui leur permette de faire face à un avenir encore incertain.

Le projet de budget qui nous est soumis, la réflexion engagée à l'initiative du ministre chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur représentent les deux axes indissociables de cette politique volontaire et tournée vers l'avenir. Votre commission s'efforcera donc à la fois d'analyser la façon dont le projet de loi de finances pour 1988 répond aux besoins présents et futurs de l'enseignement supérieur, et de mettre en évidence quelques-uns des choix qui conditionnent son avenir.

*

* *

PREMIERE PARTIE

UN BUDGET POUR LE PRESENT ET POUR L'AVENIR

Dans un contexte de rigueur budgétaire, le budget de la section enseignement supérieur du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur bénéficie d'une croissance très sensible de ses crédits. Il traduit des priorités orientées aussi bien vers les nécessités immédiates - accueillir les étudiants, améliorer la qualité de l'enseignement, augmenter et entretenir le parc immobilier - que vers la préparation de l'avenir - recherche, recrutement et carrière des enseignants.

I - LES CREDITS

Le projet de budget pour 1988 de l'enseignement supérieur s'élève au total à près de **23 milliards de francs** en dépenses ordinaires + crédits de paiements (2,11% du budget de l'Etat), soit une augmentation de **5,3%** par rapport au budget de 1987, nettement supérieure à l'augmentation totale des dépenses du budget de l'Etat (+ 2,8%).

A - L'EVOLUTION GENERALE DES CREDITS

Les tableaux ci-dessous font apparaître, par grandes masses, l'évolution des dotations :

● **Evolution des crédits.**

(En millions de francs.)

Nature des dépenses	Crédits 1987	Crédits 1988	Pourcentage de variation des crédits entre 1987 et 1988
I. — Dépenses ordinaires (D.O.).			
— Personnel	15 376,1	15 923	+ 3,6 %
— Fonctionnement	1 460,7	1 552,7	+ 5,6 %
— Interventions	2 856,7	3 064,7	+ 12,8 %
Sous-total D.O.	19 693,5	20 540,4	+ 4,3 %
II. — Dépenses en capital.			
1. <i>Autorisatio. d. programme (A.P.) :</i>			
— Travaux et maintenance	607,5	689,6	+ 13,5 %
— Subventions (matériel et soutien des programmes)	1 522	552	+ 2 %
Sous-total A.P.	2 129,5	2 241,6	+ 5,3 %
2. <i>Crédits de paiement (C.P.) :</i>			
— Travaux et maintenance	551,5	650,8	+ 18 %
— Subventions (matériel et soutien des programmes)	1 469	1 674,8	+ 14 %
Sous-total C.P.	2 020,5	2 325,6	+ 15,1 %
III. — Total D.O. + C.P.	21 714	22 866	+ 5,3 %
— Dont recherche	(1 573,8)	(1 801)	(+ 14,4 %)

B - LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

1°) Dépenses ordinaires

● **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnels représentent **15,9 milliards de francs**, en progression de **3,6%** par rapport à 1987. Elles correspondent à la rémunération d'environ **98.700 personnes** (95.600 emplois budgétaires) dont **55.000 enseignants et chercheurs**. Il faut y ajouter les dotations de rémunération des heures complémentaires, comptabilisées dans les subventions de

fonctionnement aux universités, qui représenteront l'an prochain près de **630 millions de francs**, et seront en augmentation de près de **8%** par rapport à 1987.

• Les autres dépenses ordinaires

Les autres dépenses ordinaires sont principalement affectées au fonctionnement des établissements et à l'action sociale en faveur des étudiants.

- *Les crédits affectés au fonctionnement matériel des établissements (plus de 1,4 milliards de francs)* augmenteront de **6,6%** en 1988. Ils permettront en particulier une importante - et bien nécessaire - revalorisation de **14%** des crédits documentaires affectés aux bibliothèques universitaires (127,6 millions de francs).

- *Les dépenses d'action sociale en faveur des étudiants* s'élèveront au total à **3,32 milliards de francs**. Les aides directes, c'est-à-dire essentiellement les bourses d'enseignement supérieur, soit **2,26 milliards de francs** en 1988, seront en progression de **10%**.

2°) Dépenses en capital

Les dépenses en capital augmentent de **5,3%** en engagements et de **15%** en crédits de paiement.

Elles seront notamment consacrées :

- aux constructions neuves et aux équipements pédagogiques nécessités par l'accroissement des capacités d'accueil dans les DEUG et les IUT, à la réalisation des contrats de plan Etat-région, et aux travaux de maintenance du patrimoine universitaire ;

- à un effort en faveur de la recherche, pour laquelle seront dégagés d'importants crédits de paiement (+ **14%**) : on constate en effet que, jusqu'en 1986, l'effort en faveur de la recherche universitaire s'était surtout traduit par un gonflement des autorisations de programme, qui n'ont pas été toujours assorties des moyens de paiement permettant de les solder effectivement.

II - LES PRIORITES

Le budget reflète trois préoccupations prioritaires :

- le recrutement et la carrière des personnels, et en particulier des personnels enseignants ;

- le souci d'accompagner l'explosion des effectifs des étudiants, non seulement en développant les capacités "physiques" d'accueil, mais aussi en renforçant et en diversifiant les formations offertes et en accentuant l'effort d'aide sociale ;

- la recherche universitaire, parce que l'Université est et doit demeurer un haut lieu de la recherche, et de formation à et par la recherche : comme le rappelle excellemment le rapport 1987 du Comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur "il n'y a pas de bon enseignement supérieur sans recherche", et "le rôle de l'université est à la fois d'accroître et de transmettre les connaissances".

A - LES PERSONNELS

1°) Les personnels enseignants

a) *les créations de postes*

Le budget 1988 se caractérise par un effort de création et de transformation d'emplois d'enseignants d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un contexte général de réduction des effectifs de la fonction publique. Cet effort ne répond pas seulement aux nécessités du présent : il prépare aussi l'avenir, c'est-à-dire le renouvellement des corps d'enseignants. Le rythme des départs en retraite des professeurs et maîtres de conférences devrait en effet être multiplié par 2,8 entre 1986 et 1995, et par 4,6 entre 1986 et l'an 2000.

Deux importantes mesures devraient permettre d'augmenter de quelque 900 emplois, en 1988, l'effectif total des personnels enseignants de l'enseignement supérieur, soit un

accroissement total de plus de 1,5% par rapport aux chiffres de la fin 1987 :

● **la création de 417 emplois d'enseignants**

Les postes créés se répartissent comme suit :

- 10 postes de professeurs des universités de 1ère classe,
- 54 postes de professeurs des universités de 2ème classe,
- 36 postes de maîtres de conférences de 1ère classe,
- 257 postes de maîtres de conférences de 2ème classe,
- 60 postes de professeurs agrégés,

● **les maintiens en activité en surnombre**

La loi n° 86-1304 du 23 décembre 1986 (article 2) a ouvert la possibilité de demander leur maintien en activité, en surnombre, aux professeurs des universités ayant un âge compris entre la limite d'âge fixée par la loi n° 84-434 du 13 septembre 1984 (65 ans à compter du 1er janvier 1988) et 68 ans. Cette prolongation d'activité peut aller jusqu'au terme de l'année universitaire durant laquelle les intéressés atteignent l'âge de 68 ans.

Votre commission a toutes les raisons de se féliciter de n'être pas étrangère à l'introduction de cette mesure, qu'elle avait proposée en octobre dernier, et que son président a personnellement soutenue.

Plus de 600 emplois sont visés par l'article 2 de la loi du 23 décembre 1986, qui s'appliquera en 1988 aux trois générations d'âge annuelles comprises entre 65 et 68 ans. Il n'est évidemment pas possible de déterminer exactement l'importance des effectifs maintenus en surnombre, qui dépendra des choix personnels des intéressés. 400 à 500 enseignants, selon une première estimation, pourraient choisir de continuer leur activité. Ce "renfort" en personnels hautement qualifiés est donc à ajouter aux emplois nouvellement créés. Il convient en outre de souligner que les professeurs de première classe ou de classe exceptionnelle qui sera maintenus en surnombre "libéreront" leurs postes, ce qui ouvrira la possibilité de promotions et de recrutements nouveaux.

● **les autres mesures**

Le projet de budget prévoit d'autres mesures tendant au renforcement de l'encadrement en personnels enseignants :

- la création de 200 emplois "gagés", financés sur les ressources de formation continue, et destinés notamment à l'intégration dans les corps de recherche et de formation de personnels non titulaires rémunérés sur les budgets de fonctionnement des établissements publics d'enseignement et de recherche,

- la création de 3 emplois hors plafond : deux pour la filière "télécommunications" du Centre National des Arts et Métiers et un pour l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

- le transfert de 20 emplois d'enseignants du second degré vers les IUT.

b) les mesures intéressant la situation des personnels

Plusieurs dispositions auront pour effet d'améliorer les perspectives de carrière des enseignants et de poursuivre les plans de transformation d'emplois :

- une autorisation de promotion à la première classe – qui donne accès aux échelles - lettres – de 200 professeurs de deuxième classe, qui s'ajoute au mouvement normal du corps afin de permettre des promotions à hauteur des besoins ;

- la création de 1.685 emplois de maîtres de conférences et de 20 emplois d'astronomes-adjoints, par transformations de 855 emplois de maîtres assistants intégrés dans le corps des maîtres de conférences et de 850 emplois d'assistants promus par recrutement réservé dans les corps de maîtres de conférences et d'astronomes-adjoints ;

- la poursuite des transformations d'emplois de personnels des disciplines médicales, notamment la transformation de 263 emplois de chefs de travaux (médecine) et de 120 assistants des disciplines médicales en maîtres de conférences praticiens hospitaliers, et la transformation de 24 maîtres de conférences en professeurs des universités praticiens hospitaliers ;

- la transformation de 20 emplois d'agrégés en agrégés hors classe ;

- la poursuite de la mise en place des corps d'astronomes et physiciens.

2°) Les personnels non enseignants

Depuis quelques années, de nombreuses suppressions d'emplois de personnels non enseignants ont été enregistrées, en application des mesures de réduction des effectifs de la fonction publique, mais aussi pour faire suite à certaines observations de la Cour des Comptes. Ces suppressions, réparties au hasard des départements en retraite, ont créé dans certains établissements de réelles difficultés, aggravées par la nécessité de dégager les postes correspondant à l'augmentation des capacités d'accueil des établissements.

L'année prochaine, la participation du ministère de l'enseignement et de la recherche à l'effort de redéploiement des effectifs de la fonction publique sera fortement atténuée pour tenir compte des perspectives d'accroissement des effectifs d'étudiants à la rentrée 1988 : alors que 615 emplois ont été supprimés en 1987, la réduction des effectifs non enseignants sera en 1988 limitée à 186 emplois budgétaires et à 37 emplois sur chapitres de subvention.

Diverses mesures sont par ailleurs prévues pour améliorer la carrière des personnels non enseignants :

- l'achèvement de la mise en place de nouveaux corps de formation et de recherche, par l'intégration de 7.426 contractuels appartenant aux catégories ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs),

- l'amélioration du statut des personnels de surveillance et de magasinage des bibliothèques,

- l'amélioration des conditions de promotion des conservateurs,

- la mise en place du corps des assistants-ingénieurs (461 emplois).

3°) Evolution et répartition des emplois

Le tableau ci-après retrace l'évolution entre 1982 et 1988 des différentes catégories d'emplois :

ÉVOLUTION DES EMPLOIS (1)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Enseignants, chercheurs ...	47 639	48 408	49 486	50 095	51 174	51 750	52 186
Personnels scientifiques et techniques des bibliothèques	1 533	1 533	1 533	1 541	1 473	1 469	1 469
Personnels en formation ...	2 908	2 908	2 908	2 903	2 903	2 903	2 895
Administratifs, techniques, ouvriers et de service	40 177	40 362	40 467	40 529	39 880	39 212	39 034
Totaux « enseignement universitaire »	92 257	93 211	94 394	95 068	95 430	95 334	95 584

(1) A la rentrée universitaire de l'année considérée

**B- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
DE L'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS ETUDIANTS**

Les mesures que l'on peut regrouper sous ce titre ne sont pas seulement "quantitatives" : accroissement des capacités d'accueil ou du nombre de bourses. On doit aussi y inclure celles qui relèvent de la politique mise en oeuvre pour diversifier et rénover les formations offertes, et mieux répondre à la fois à la demande des "nouveaux bacheliers" et aux débouchés offerts aux futurs diplômés.

1°) L'évolution des effectifs

Les tableaux ci-après retracent :

- l'évolution 1980-1985 des effectifs d'étudiants,
- l'évolution des entrées des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur,
- les prévisions relatives à l'évolution et à la répartition des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public.

Ces données illustrent la tendance à la croissance continue de la population étudiante, "nourrie" par

l'augmentation régulière à la fois du nombre des bacheliers et de la proportion de ces derniers qui poursuivent des études.

TABEAU I

EFFECTIFS DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉVOLUTION DE 1980 A 1986

	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
<i>Universités (métropole + D.O.M.)</i>	863 368	880 543	913 973	931 943	952 634	969 099	969 530
● Droit	133 897	138 628	138 058	136 034	134 081	134 229	136 958
● Economie	57 487	59 275	61 731	64 470	63 101	63 642	62 457
● Pluridiscip., droit, économie, A.E.S.	»	»	»	»	6 583	10 599	9 789
● Lettres	262 665	273 220	286 637	291 151	296 575	309 959	312 917
● Sciences	139 623	144 738	150 920	157 401	167 352	173 235	177 073
● Médecine	140 099	138 978	138 999	140 166	136 389	125 428	118 739
● Dentaire	11 622	11 361	11 571	11 067	11 198	10 645	9 762
● Pharmacie	37 081	38 251	37 504	36 547	36 141	34 280	32 873
● A.E.S., M.A.S.S., éducation physique	27 068	29 853	33 239	37 290	41 390	44 185	46 882
● I.U.T.	53 826	55 239	55 314	57 817	59 824	62 867	62 080
<i>Sections de techniciens supérieurs (métropole)</i>	67 315	74 387	78 620	93 027	105 101	117 349	128 725
● Public M.E.N.	40 067	43 027	45 808	50 019	54 848	61 542	67 457
● Public autres ministères	3 037	3 494	3 766	4 458	4 968	5 279	5 710
● Privé	24 211	27 866	29 046	38 550	45 285	50 528	55 558
<i>Classes préparatoires aux grandes écoles (métropole)</i>	39 432	40 845	41 907	44 003	46 216	47 334	78 660
● Public M.E.N.	33 606	34 257	34 981	36 153	37 519	38 228	39 480
● Public autres ministères	1 779	1 765	1 746	1 708	1 663	1 676	1 704
● Privé	4 047	4 823	5 180	6 132	7 034	7 430	7 476
<i>Ecoles d'ingénieurs (métropole)</i>	36 952	37 762	39 900	40 412	42 824	45 095	47 381
<i>Ecoles de commerce</i>	17 730	20 521	23 317	24 578	27 016	28 633	29 192
<i>Universités privées</i>	16 256	17 125	18 349	19 099	17 646	18 435	17 782
<i>Classes « post-baccalauréat » des écoles normales d'instituteurs (métropole)</i>	11 354	18 605	20 678	24 568	23 415	17 452	14 107
Parmi lesquels : recrutés par concours interne	3 627	4 653	8 238	10 340	6 814	3 494	n.c.
<i>Total indicatif (manquent les établissements non recensés et comprend des doubles comptes)</i>	1 052 407	1 098 788	1 136 744	1 177 630	1 214 852	1 243 397	1 255 377
Enseignement PUBLIC des universités, S.T.S., C.P.G.E. et E.N.I.	953 211	990 691	1 020 952	1 048 859	1 075 047	1 093 276	1 097 988
Enseignement PRIVÉ S.T.S., C.P.G.E. et universités ..	44 514	49 814	52 575	63 781	69 965	76 393	80 816
Enseignement PUBLIC-PRIVÉ des écoles de commerce ou d'ingénieurs ...	54 682	58 283	63 217	64 990	69 840	73 728	76 573
Doubles comptes déclarés à l'université	64 879	70 367	65 604	71 983			
Etudiants dans les D.O.M.-T.O.M.	5 278	5 486	6 726	7 202	81 000	83 220	n.c.

Tableau II

**ENTRÉE DES NOUVEAUX BACHELIERS DANS UNE UNIVERSITÉ,
UNE CLASSE PRÉPARATOIRE A UNE GRANDE ÉCOLE, OU UNE SECTION DE
TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

Année du baccalauréat	Nombre total de bacheliers diplômés France métropolitaine + D.O.M.	Nombre de bacheliers entrés à la rentrée à l'université, en S.T.S. ou C.P.G.E.	Pourcentage de bacheliers entrés à la rentrée dans une université, une C.P.G.E. ou une S.T.S.
	I	II	II:I
1975	205 430	152 184	74,1
1976	204 589	152 731	74,6
1977	211 526	160 092	75,7
1978	218 263	167 373	76,7
1979	219 086	167 205	76,3
1980	225 781	173 141	76,7
1981	229 169	180 554	78,8
1982	242 531	193 043	79,6
1983	251 832	207 318	82,3
1984	253 593	212 028	83,6
1985	257 824	213 571	84,4

Tableau III

PROGRESSION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS (1)

	1986-1987 Effectifs constatés	1987-1988		1988-1989	
		Effectifs prévus	Taux variation	Effectifs prévus	Taux variation
Universités	895 600	927 900	+ 3,6 %	956 400	+ 3,1 %
Instituts universitaires de technologie	62 100	63 000	+ 1,4 %	64 000	+ 1,6 %
Ecoles d'ingénieurs	27 000	27 600	+ 2,2 %	28 500	+ 3,2 %
Sections de techniciens supérieurs	68 200	72 900	+ 6,9 %	76 900	+ 5,5 %
Classes préparatoires	38 200	39 000	+ 2,1 %	39 800	+ 2,1 %
Total	1 091 100	1 130 400	+ 3,6	1 165 600	+ 3,1 %

(1) Prévisions de l'Éducation nationale.

Le ministère de l'Education nationale, en liaison avec le ministère délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, étudie actuellement les hypothèses possibles d'évolution à long terme des effectifs dans les différentes filières de formation supérieure. Mais, sans même se référer à l'objectif avancé par certains - et jugé *"très abusif dans les chiffres"* par le président du Comité d'évaluation de l'enseignement supérieur - de "2 millions d'étudiants en l'an 2000", on mesure ce que la tendance actuellement constatée suppose d'efforts financiers de la Nation et de moyens nouveaux en personnel, en équipements, en aide sociale.

Cet effort est déjà engagé, comme en témoigne le bon déroulement de la rentrée 1987-1988 : le budget pour 1988 prévoit les moyens de le poursuivre.

2°) Les capacités d'accueil

Dès la rentrée 1987-1988, les capacités d'accueil des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur ont été renforcées par la création de "Deug délocalisés" et par un notable renforcement des capacités des IUT. Les dotations en capital inscrites au budget permettront de poursuivre dans cette voie.

a) les "DEUG délocalisés"

Ce vocable nouveau du langage administratif universitaire désigne les nouvelles implantations créées dès cette rentrée en région parisienne et dans le Nord-Pas-de-Calais pour élargir les capacités d'accueil des nouveaux inscrits. Les "Deug délocalisés" sont tous rattachés à des universités existantes, où les étudiants poursuivront normalement leurs études.

Le tableau ci-dessous indique la liste des DEUG délocalisés créés dès cette rentrée, leurs effectifs et leurs universités de rattachement :

Localisation	Université de rattachement	Intitulé du DEUG	Effectif prévu
Versailles	Paris VI	Sciences des structures et de la matière. Sciences de la nature et de la vie	300
Malakoff	Paris V	Administration économique et Sociale	150
Melun	Paris II	Droit — Sciences économiques	400
Saint-Hippolyte (Paris XIII ^e)	Paris I	Sciences économiques	150
Saint-Quentin-en-Yvelines	Paris X	Administration économique et sociale	150
Dunkerque	Lille I	Sciences des structures et de la matière	130
	Lille III	Administration économique et sociale	100
Boulogne	Lille III	Langues étrangères appliquées	100

Au total, l'effectif d'étudiants concernés est de 1.480.

11 postes d'enseignants ont été créés pour accueillir ces nouveaux étudiants et 7 postes de personnels administratifs, techniciens et ouvriers de service. Des crédits d'équipement d'un montant de 4 millions de francs ont été affectés aux nouveaux établissements, ainsi qu'un million de francs pour les bibliothèques universitaires.

b) *Les IUT*

Le succès des Instituts Universitaires de Technologie se traduit dans le rythme accéléré de création et d'extension de ces établissements : depuis 1983, 8 à 10 nouveaux départements d'IUT ont été ouverts chaque année.

On notera que la participation des collectivités territoriales à cet effort d'équipement va croissant. Elle atteint fréquemment 50% des coûts de construction des bâtiments pour les départements ouvrants en 1987.

Pour les ouvertures prévues à la rentrée 1988, cette participation pourrait même couvrir dans certains cas la totalité des frais de construction, ainsi que le mettent en évidence les informations communiquées à votre commission. Il faut certes, se féliciter de l'évolution rapide des capacités d'accueil des IUT : on doit cependant se demander si des contributions locales aussi importantes ne remettent pas en cause la répartition des compétences et des charges entre l'Etat et les collectivités territoriales.

• en 1987/1988, neuf nouveaux départements d'IUT seront ouverts.

Le tableau ci-après en donne la liste, ainsi que le montant des coûts de construction et la participation financière des collectivités d'implantation.

(En millions de francs.)

Départements d'IUT	Coût prévisionnel des travaux	Participation des collectivités territoriales	Date de fin des travaux
Amiens : biologie appliquée	21 M F	—	1987
Périgueux : biologie appliquée	6 M F	3 M F	1987
Châtelleraut : maintenance industrielle	5 M F	2,5 M F	1987
Mulhouse : transport-logistique	2,5 M F	—	1987
Cergy-Pontoise : génie électrique et informatique industrielle	19 M F	(1) (9,5 M F)	1987
Valenciennes : génie électrique et informatique industrielle	10 M F	5 M F	1988
Anancy : organisation et gestion de la production	40 M F	40 M F	1988
Tarbes : génie mécanique et productive	45 M F	36 M F	1988
Belfort : organisation et gestion de la production	(utilisation de bâtiments existants)		

(1) Prévisions susceptibles de modifications.

• A la rentrée 1988, l'ouverture de 9 départements supplémentaires est également prévue :

(En millions de francs.)

Départements d'I.U.T.	Coût prévisionnel des travaux	Participation des collectivités territoriales	Date de fin des travaux
Nice : organisation et gestion de la production	20	20	1988
Toulon : biologie appliquée	12	12	1988
Melun-Sénart : génie électrique et informatique industrielle	(1) (20)	(1) (16)	1988
Kourou : génie électrique et informatique industrielle	12	»	1988
Cherbourg : génie électrique et informatique industrielle	35	35	1988
Alençon : génie thermique et énergie .	(1) (20)	(1) (20)	1988
Dunkerque : génie thermique et énergie	59	30	1988
Laval : techniques de commercialisation	(1) (18)	(1) (18)	1988
Bordeaux : transport-logistique	5,5	2	1988

(1) Prévisions susceptibles de modifications.

c) L'aide à l'enseignement supérieur privé

L'enseignement supérieur privé recouvre deux catégories d'établissements :

- les établissements libres d'enseignement supérieur ouverts en application de la loi du 12 juillet 1985 sur la liberté de l'enseignement supérieur, tels les instituts catholiques et l'institut protestant de théologie ;

- les établissements privés d'enseignement technologique supérieur (écoles d'ingénieurs, écoles d'enseignement supérieur de commerce et de gestion ...) régis par le code de l'enseignement technique.

Les effectifs totaux inscrits dans ces établissements étaient évalués en 1986-1987 à quelque 80.000 étudiants (cf. tableau p. 15). Ils sont donc loin d'être négligeables.

Les établissements privés d'enseignement supérieur peuvent recevoir des subventions de l'Etat en fonction de critères prenant notamment en compte les effectifs des établissements, leurs recettes et la qualité de l'enseignement dispensé. Le

montant des crédits affectés à ces subventions sera augmenté en 1988 de 20 millions de francs en mesures nouvelles.

3° Le renforcement des formations et la création de nouveaux diplômes

a) Le renforcement des formations du premier cycle

Une priorité est accordée au renforcement des moyens mis à la disposition des établissements pour mieux adapter l'enseignement proposé à la diversité des étudiants s'inscrivant en D.E.U.G. La politique de renforcement des formations de premier cycle a débuté en 1984.

Elle repose sur les principes suivants :

- Les universités mettent en place une période initiale d'accueil, d'information et d'orientation qui permet à l'étudiant d'effectuer un choix éclairé grâce à l'appréciation de ses motivations et de son profil personnel ;

- Les étudiants en difficulté peuvent suivre des actions de soutien et de mise à niveau ;

- Des formations nouvelles caractérisées par une plus grande pluridisciplinarité ou par une orientation plus nette vers des débouchés professionnels sont offertes aux étudiants.

Cette dernière orientation a notamment été concrétisée par le remaniement des formations de premier cycle, la création de nouveaux D.E.U.G. (1), et celle des D.E.U.S.T. (diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques) sanctionnant des formations susceptibles de déboucher directement sur l'entrée dans la vie active.

Les quatre premières "tranches" de rénovation ont été dotées de moyens importants :

- 959 postes d'enseignants,
- 76 postes de personnels non enseignants,
- 55,2 millions de francs de crédits d'équipements.

(1) "soins", "sciences, économie et technologie", "communication et sciences du langage".

Parallèlement, les effectifs bénéficiant de ces formations renouvelées ont connu une rapide progression :

- 1984-1985 : 71.846
- 1985-1986 : 145.398
- 1986-1987 : 195.385
- 1987-1988 : 240.000 (prévision).

Au cours de l'année universitaire 1987-1988, vingt-deux formations en droit et sciences économiques, en lettres et sciences humaines, en sciences, bénéficieront d'aides au renforcement des premiers cycles.

b) La création de nouveaux diplômes de deuxième et troisième cycle

L'année universitaire qui commence verra également la mise en place de nouvelles habilitations de formations de deuxième et troisième cycle, dont le tableau ci-dessous retrace le détail :

HABILITATIONS NOUVELLES PRÉVUES POUR LA RENTRÉE 1987

Disciplines	2 ^e cycle	3 ^e cycle		Magistères
		D.E.A.	D.E.S.S.	
Droit	2	2	5	2
Sciences économiques	5	3	3	2
Lettres et sciences				
Humaines	5	6	3	2
Sciences exactes	7	7	3	5
Total	19	18	14	11

4° L'aide sociale aux étudiants

● Les bourses

La forte augmentation prévue en 1988 des crédits consacrés aux aides directes, c'est-à-dire essentiellement aux bourses d'enseignement supérieur, résulte d'une part de la progression attendue du nombre des étudiants boursiers, dont le rythme élevé constaté ces dernières années (de l'ordre de 7 % en

moyenne) ne devrait pas se ralentir aux rentrées 1987 et 1988, d'autant que le plafond des ressources prises en compte a été revalorisé de 7 % , taux nettement supérieur à l'évolution de l'indice des prix durant l'année de référence (1985), qui a été de + 4,7 %.

D'autre part, le montant des bourses de l'enseignement supérieur a été augmenté de 2 % pour l'année universitaire 1987-1988.

● L'aide indirecte

Les crédits affectés aux restaurants universitaires sont reconduits en francs courants, et ceux destinés aux cités diminuent de 24 millions de francs, en raison de la baisse du prix de l'énergie, qui n'avait pas été entièrement prise en compte dans la base des crédits 1987. Au total, grâce également à la poursuite des efforts réalisés par les oeuvres universitaires en matière de gestion, ces dotations devraient permettre à ces établissements d'atteindre, comme en 1987, un équilibre financier satisfaisant tout en maintenant la croissance du prix de leurs services à un niveau très modéré.

Enfin, il est rappelé que les droits d'inscription, fixés par arrêté, ainsi que la cotisation sociale acquittée par les étudiants n'ont subi aucune augmentation pour l'année universitaire 1987-1988 (soit respectivement 450 et 640 F., comme en 1986-1987).

C - LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Grâce à la très nette progression (17,3 %) des crédits de paiement dégagés pour la recherche universitaire, les dotations disponibles en 1988 seront en augmentation de 14,4 % :

CRÉDITS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

(En millions de francs.)

	1987	1988	1988/1987
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
(D.O.)	217,8	210,8	- 3,3 %
<i>Dépenses en capital :</i>			
A.P.	1 440	1 442,6	+ 0,1 %
C.P.	1 356	1 590,1	+17,3 %
Total D.O. + C.P.	1 573,8	1 800,9	+14,4 %

Ces moyens accrus iront notamment aux dépenses en matériels informatiques (+ 37 %) et aux autres matériels scientifiques, les crédits consacrés à ces derniers passant de 122 à 238 millions de francs.

Il convient de signaler que les crédits "individualisés" de la recherche universitaire qui, en autorisations de programmes, représentent depuis 1986 6 % des autorisations de programmes totales du budget civil de recherche et de développement, ne constituent qu'une fraction des moyens du budget de l'enseignement supérieur consacrés à la recherche. Il faut, en effet, y ajouter un volume important de crédits non individualisés, dont le tableau suivant donne une estimation :

ESTIMATION DES CRÉDITS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
BÉNÉFICIAINT À LA RECHERCHE

(En millions de francs.)

	1986	1987	1988	1988/1987
<i>Rémunération des enseignants chercheurs et des personnels A.T.O.S. et I.T.A.</i>	6 540	6 639	6 930	+ 4,7 %
<i>Crédits de fonctionnement :</i>				
D.E.A. et 3 ^e cycle	130,6	130,6	130,6	»
<i>Information scientifique et techni- que (y compris informatique)</i>	98,3	107,3	107,3	»
<i>Investissements (C.P.) :</i>				
● travaux	137,7	142	164,5	+ 15,8 %
● matériel	80	78,4	88	+ 12,2 %
Total (D.O. + C.P.)	6 986,6	7 097,3	7 440	+ 4,8 %

DEUXIEME PARTIE

LA REFLEXION SUR L'UNIVERSITE DE DEMAIN

Le 1er juillet dernier, le Ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur a mis en place un groupe de travail chargé de dégager "*les points d'accord, et éventuellement de désaccord, sur l'avenir souhaitable et possible de l'Université*". A la fin d'une année universitaire marquée par l'agitation que l'on sait, cette invitation à une réflexion sereine, ouverte et réaliste venait à son heure, ne serait-ce que parce qu'elle posait, en toute clarté, les véritables problèmes auxquels doit faire face l'université : l'explosion des effectifs et l'évolution inégale de leur répartition, l'orientation des étudiants, l'équilibre à trouver entre la formation générale et la spécialisation professionnelle, les moyens de sortir de la déjà longue et toujours vaine querelle sur les structures de l'université...

Rien ne sert en effet de se dissimuler que l'université française est confrontée à un certain nombre de choix qu'elle ne pourra longtemps éluder, et qui engagent son rayonnement futur, son efficacité à transmettre et à développer les connaissances, ainsi que la place de l'enseignement supérieur français dans l'Europe du marché unique et de la liberté d'établissement.

En laissant s'apaiser les passions et les vaines - ou les mauvaises - querelles, le Gouvernement a fait oeuvre de sagesse.

Il reste à espérer que ce répit permettra effectivement de trouver, hors des querelles théologiques, des solutions concrètes et acceptables par tous, en particulier sur deux points qui obèrent aujourd'hui l'avenir de notre système d'enseignement supérieur : l'orientation d'une population étudiante toujours plus diverse et plus nombreuse, et les structures de l'université, à la recherche d'une véritable et viable autonomie.

I) L'ORIENTATION DES ETUDIANTS

La sélection est aujourd'hui un mot tabou. Pourtant, comme le note justement le rapport pour 1987 du comité d'évaluation de l'enseignement supérieur : *"en fait, tous les premiers cycles sont sélectifs. Mais tandis que l'accès à certains d'entre eux est commandé par une sélection à l'entrée, d'autres ont un accès libre, quitte à reporter, par l'abandon ou par l'échec, l'échéance inéluctable de la sélection en cours d'étude"*. Mieux vaudrait donc regarder en face cette réalité, et traiter ce qui devrait être la véritable priorité : l'élimination de la sélection par l'échec, dont le coût paraît de plus en plus difficilement supportable, aussi bien pour la collectivité que pour les individus qui en sont les premières victimes.

C'est le spectre de cette sélection-là qu'il faut conjurer. On n'y arrivera pas tant que l'on n'aura pas dissipé l'illusion de l'absence de sélection et clairement fait le choix d'une politique d'information et d'orientation des étudiant qui, bien loin d'être synonyme de malthusianisme ou de généralisation du *"numerus clausus"*, est en fait indispensable si l'on veut augmenter dans des proportions notables le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur.

A - L'ILLUSION DE LA NON-SELECTION

1) L'étendue actuelle de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur

Théoriquement, la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur ne s'applique, en France, que pour l'accès à certaines filières bien déterminées : les classes préparatoires aux grandes écoles, les I.U.T., les sections de techniciens supérieurs, les Instituts d'études politiques, les U.E.R. d'éducation physique et sportive. S'y ajoute, bien sûr, la sélection par concours opérée à l'issue du cycle préparatoire aux études médicales (P.C.E.M.), qui conditionne la poursuite des études médicales ou odontologiques.

Il convient également de rappeler que pour la plupart des formations technologiques supérieures privées (écoles de commerce) la sélection à l'entrée est aussi la règle.

En revanche, l'accès à l'université est en principe libre, ce qu'a récemment rappelé, en se fondant sur la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, un jugement du tribunal administratif de Châlons-sur-Marne annulant les mesures prises par l'université de Reims pour restreindre l'accès à des filières surchargées.

Cette absence de sélection équivaut d'ailleurs, pour les formations et les établissements les plus prisés, à une absurde "sélection par ordre d'arrivée" des candidats lors des inscriptions universitaires, doublée, compte tenu de la date de ces inscriptions, d'une exclusion de fait des candidats bacheliers non reçus en juin.

2) Les effets pervers du système

Le système français, où coexistent des filières sélectives - à peu près 40 % de l'ensemble des formations - et des filières non sélectives, produit deux sortes "d'effets pervers".

- Le secteur sélectif - où la sélection a pour contrepartie une meilleure assurance de débouchés - exerce une forte attraction sur les candidats étudiants, avec ce résultat paradoxal que l'enseignement technologique court - I.U.T., voire sections de technicien supérieur - est fort recherché par les bacheliers de l'enseignement général, les titulaires du baccalauréat technologique devant refluer vers des formations universitaires auxquelles ils sont moins bien préparés.

- Surtout, la principale forme de sélection reste la sélection par l'échec ou par l'abandon : une étude a été réalisée sur le devenir, après cinq ans, des étudiants qui s'étaient inscrits à l'université en 1975. Le tableau ci-après en retrace les conclusions. Elles sont accablantes : près de 50 % des étudiants étaient sortis de l'université sans diplôme, et plus de 60 % pour certains D.E.U.G. (droit, A.E.S., langues, sociologie, psychologie), moins de 40 % avaient-toujours sur cinq ans - accédé au second cycle. Même si l'on doit interpréter ces résultats en tenant compte de la possibilité d'inscriptions multiples, ou du fait que certains "recalés" de l'université ont pu trouver dans une autre filière l'occasion de poursuivre des études avec plus de succès (école de commerce, professions para-médicales, écoles de

secrétariat, etc...), on mesure le faible rendement du système - et le coût individuel et collectif de ce temps perdu.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Diplômes préparés	En première année en 1975-1976	Entrent en deuxième cycle en cinq ans de temps (1)	Sortent de l'université sans diplôme (évaluation) en cinq ans de temps (2)
Total	100	39,3	49,2
D.E.U.G.	100	39,5	58,4
<i>parmi lesquels :</i>			
D.E.U.G. juridiques	100	38,3	59,7
D.E.U.G. de droit	100	36,1	62,5
D.E.U.G. d'économie	100	45,6	50,6
D.E.U.G. d'A.E.S.	100	36,3	61,8
D.E.U.G. littéraires	100	38,3	60,8
D.E.U.G. de lettres (L : A)	100	45	54,6
D.E.U.G. de langues (L : B et C) .	100	36,9	62,1
D.E.U.G. d'arts (L : D, E et F) ...	100	38,7	60,6
D.E.U.G. de philosophie (S.H. : A)	100	42,7	57,3
D.E.U.G. de sociologie (S.H. : B)	100	32	67,2
D.E.U.G. de psychologie (S.H. : C)	100	31	67,8
D.E.U.G. d'histoire (S.H. : D)	100	49,6	49,8
D.E.U.G. de géographie (S.H. : E)	100	51,6	47,8
D.E.U.G. scientifiques	100	41,1	54,4
D.E.U.G. de mathématiques (S : A)	100	42,9	51,6
D.E.U.G. DE S.N.V. (S : B)	100	39,1	57,5
D.E.U.G. de M.A.S.S.	100	48,25	49,4
D.E.U.G. d'éducation physique	100	67,7	32,1
Autres que D.E.U.G.	100	39,1	37,8
<i>parmi lesquels :</i>			
Diplômes nationaux de santé	100	58,3	40,2
P.C.E.M. 1	100	58	40,8
Pharmacie	100	59,6	38
D.U.T.	100	10,3	28,2
Autres diplômes	100	40,3	57,9

Sigles : AES: administration économique et sociale, DEUG: diplôme des études universitaires générales, DUT: diplôme universitaire de technologie, MASS: mathématiques appliquées et sciences sociales, PCEM 1: premier cycle des études médicales 1ère année, SNV: sciences de la nature et de la vie, L: A: DEUG de lettres, section A, L: B et C: DEUG de lettres, sections B et C, L: D,E,F: DEUG de lettres, sections D, E et F, SH: A: DEUG de sciences humaines, section A, SH: B: DEUG de sciences humaines, section B, SH: C: DEUG de sciences humaines, section C, SH: D: DEUG de sciences humaines, section D, SH: E: DEUG de sciences humaines, section E, S: A: DEUG de sciences, section A, S: B: DEUG de sciences, section B.

B - UN IMPERATIF : L'ORIENTATION DES ETUDIANTS

La sélection, non plus que la non-sélection, n'est pas une panacée : la sélection "contraignante" se justifie essentiellement dans le cas où les débouchés professionnels sont limités ou bien dans le cas d'études à la fois longues et très spécialisées. Le "*numerus clausus*" des études médicales est certes péniblement ressenti par ceux qui sont écartés de la voie choisie, mais serait-il sérieusement envisageable de former - à grands frais - de futurs médecins voués au chômage au terme de très longues études, sinon à l'abandon en cours d'études ?

En revanche, l'information, l'orientation des étudiants sont indispensables si l'on veut que l'accroissement des entrées dans l'enseignement supérieur se traduise réellement par un accroissement du niveau général de formation, et qu'elle ne nuise pas au maintien de la qualité de cette formation. Certes, d'autres facteurs devront entrer en ligne de compte pour parvenir à ce résultat : le développement des capacités d'accueil et d'encadrement, la diversification des formations offertes, l'élargissement des possibilités de reconversion et de formation permanente.

Des efforts sont déjà consentis pour améliorer l'information et faciliter les choix des étudiants et futurs étudiants : leur développement serait déjà un grand progrès dans la voie d'un meilleur rendement - et d'une authentique démocratisation - de l'enseignement supérieur.

1) L'information des lycéens

La Direction des Enseignements Supérieurs (DESUP), en concertation avec la Direction des Lycées et Collèges du ministère de l'éducation nationale (DLC), a développé l'information des lycéens sur les établissements d'enseignement supérieur et leurs filières de formation, afin de faciliter le déroulement des inscriptions en première année dans l'enseignement supérieur et l'orientation des futurs étudiants.

Un dépliant d'information assorti d'un questionnaire a été distribué au mois d'avril à tous les élèves des classes terminales avec un double objectif : d'une part, renforcer l'information des

futurs bacheliers sur l'organisation du système d'enseignement supérieur, tout en les invitant à réfléchir, avant la date du baccalauréat, à leur future orientation ; d'autre part, leur permettre d'exprimer leurs souhaits de formation et faciliter ainsi l'évaluation par les rectorats des flux d'entrée dans les diverses filières de l'enseignement supérieur.

Ce document synthétique a également permis de mieux faire connaître aux lycéens les documents à consulter et les services d'information existants en dehors du centre de documentation et d'information de leur établissement, notamment le bureau de l'information et de l'orientation de la DESUP et les services universitaires d'information et d'orientation.

Le bureau d'information de la Direction des Enseignements Supérieurs, outre ses actions d'information directe du public, conduit une politique d'information plus large grâce à son service télématique sur l'enseignement supérieur, consultable par Minitel et accessible sur l'ensemble du territoire : ESUP. Ce service, réalisé en collaboration avec le Centre National Universitaire Sud de Calcul de Montpellier, met à la disposition des lycéens et étudiants qui le consultent une banque de données de 7000 pages-écrans leur permettant de connaître les filières de formation et les diplômes délivrés, les établissements d'enseignement supérieur et leurs conditions d'accès, enfin toutes les informations pratiques nécessaires à la poursuite de leurs études. De surcroît, cette banque de données se double d'un service magazine, "Actualité de l'Enseignement Supérieur", qui dispense, notamment à l'époque des résultats du baccalauréat, une information à jour sur le calendrier et la situation des premières inscriptions en premier cycle, par filière, dans la région Ile de France. Contribuent également à une meilleure information des lycéens et étudiants la très large diffusion, auprès des organes d'information spécialisés des brochures, réactualisées chaque année, que réalise le bureau de l'information, et sa participation à de nombreux salons ou expositions destinés au grand public (le salon de l'étudiant, par exemple).

2) L'information et l'orientation assurée par l'université

- Dans les universités, l'information et l'aide à l'orientation des lycéens et étudiants sont assurées par les cellules

universitaires d'information et d'orientation des étudiants (CUIO). Issues de conventions conclues entre l'Etat et les universités pour les aider à remplir la mission d'orientation dévolue par la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968, les CUIO, présentes dès 1976 dans toutes les universités, permettent de conduire tout au long du cursus universitaire une action d'information et d'orientation inséparable de toute politique de formation. Les CUIO, qui ont pris depuis le décret du 6 février 1986 l'appellation de "*services communs universitaires d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants*", ont étendu leur mission à des tâches de coordination de l'accueil et d'insertion professionnelle des étudiants. Dans le domaine de l'information des lycéens et des nouveaux inscrits, leur action revêt des formes variées : séances d'information organisées dans des établissements du second degré, "information des informateurs" des lycéens (enseignants et chefs d'établissement du second degré, conseillers d'orientation, parents d'élèves). Des actions d'information sont aussi organisées dans les universités : des journées "portes ouvertes" se déroulent généralement au printemps, suivies de journées d'information précédant, au mois de juin, les inscriptions administratives et, en septembre-octobre, les sessions de pré-rentree ou, dans le cadre des DEUG renforcés, les périodes d'accueil et d'orientation des étudiants dont la durée est variable selon les universités.

- Les DEUG renouvelés

Plusieurs universités ont mis en place, dans le cadre des DEUG renouvelés, des formations de rattrapage : dédoublement d'une année, année de "mise à niveau" pour les étudiants les plus faibles. Dans certains cas, l'orientation vers ces formations de rattrapage est impérative.

II) LES STRUCTURES ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITES

Les structures universitaires sont une autre des questions non résolues à laquelle la réflexion entreprise à l'initiative du Gouvernement devra apporter une réponse. Mais "l'autonomie" réelle des universités dépend aussi de leur capacité à développer

leurs ressources propres : certains progrès ont été accomplis en ce sens.

A - L'AVENIR INSTITUTIONNEL DES UNIVERSITES

La politique d'apaisement et de réflexion menée par le Gouvernement concerne aussi les structures universitaires : en janvier 1987, il a été décidé de laisser aux universités le choix entre deux options d'organisation et, simultanément, de prévoir une concertation destinée à dégager les principaux axes d'un consensus sur les structures de l'université.

Au début de cette année, en effet, sur un total de 74 universités et instituts nationaux polytechniques, seize avaient terminé la procédure de mise en place des organes prévus par la loi de 1984, dix-huit établissements étaient restés totalement dans le système de la loi de 1968 et quarante n'avaient que partiellement mis en place des structures conformes à la loi de 1984.

Depuis cette date, la situation a évolué comme suit :

- 2 nouvelles universités ont mis en place leurs conseils d'établissement sur les 11 qui ne l'avaient pas encore fait en janvier ;

- 14 universités sur les 21 qui n'avaient pas entamé la révision des statuts des composantes en janvier ont procédé à cette révision et, dans la plupart des cas, les composantes ont procédé aux élections de leurs conseils ;

- dans les 8 universités ayant déjà commencé la mise en place des composantes en janvier, 6 ont continué la procédure pour environ 8 de leurs composantes.

Cette situation ne permet pas encore de tirer des enseignements de la période expérimentale. Tout au plus peut-on constater que les universités dotées de nouveaux conseils d'établissement avant janvier 1987 ont en général commencé (14 sur 21) ou continué (6 sur 8) la procédure de mise en place des composantes. En revanche, les universités dotées de statuts mais non de conseils d'établissement, ont été peu nombreuses à entamer cette procédure (2 sur 11). Il est à remarquer que les

statuts de 7 universités sur ces 11 avaient été arrêtés par le ministre, 3 seulement avaient été approuvés.

La concertation sur l'avenir institutionnel des universités est d'ores et déjà engagée, le ministre ayant constitué à cet effet un groupe de travail associant tous ceux qui peuvent contribuer à la réflexion sur le devenir de notre système universitaire.

B) L'EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DES UNIVERSITES

Sans remettre en question le devoir d'organisation de l'enseignement supérieur public que le préambule de la Constitution de 1946 a confié à l'Etat, le développement des ressources propres des universités contribue à concrétiser leur autonomie, et surtout témoigne de leur capacité à s'ouvrir sur l'extérieur, à participer à la valorisation de la recherche et, d'une façon générale, à mieux s'insérer dans le tissu économique et social régional en contribuant à son dynamisme.

A ce titre, il est donc positif de constater que la part des ressources propres dans le budget des universités tend à s'accroître, comme le montre le tableau suivant, qui compare le montant et la structure de ces ressources pour les deux années 1984 et 1985 :

STRUCTURE DES RESSOURCES PROPRES DES UNIVERSITÉS

(En millions de francs.)

Nature des ressources	1985	Part du total en pourcentage	1984	Part du total en pourcentage
Collectivités locales	230	8,8	50	2,2
Droits universitaires	418	15,9	327	14,6
Taxe d'apprentissage	166	6,3	168	7,5
Formation continue	416	15,9	415	18,6
Contrats de recherche	440	16,8	377	16,8
Produits accessoires	»	»	321	14,3
Autres ressources	»	»	516	23,2
Produits financiers	64	2,4	54	2,4
Ventes et activités annexes	663	25,2	»	»
Produits exceptionnels	160	6,1	»	»
Ventes de publications	»	»	10	0,4
Travaux, études	67	2,6	»	»
Total	2 624	100	2 238	100

Source : comptes financiers 1985.

Les ressources propres des universités, U.I.T. et E.N.S.I. ont progressé de 12 % entre 1984 et 1985 et de 15 % entre 1983 et 1984.

Leur part dans l'ensemble des recettes des établissements a augmenté puisqu'elle est passée de 49 % en 1984 à 52 % en 1985. Toutefois, si l'on réintègre dans la contribution de l'Etat les dépenses de personnel, d'aide sociale et de travaux qui ne figurent pas dans les budgets d'établissement, la part des ressources propres dans le financement global de l'enseignement supérieur se réduit à 12 %.

Parmi ces ressources propres, on constate en 1985 une progression sensible de l'apport des collectivités locales et des droits universitaires, qui avaient été portés à 330 F. en 1985. On enregistre en revanche une stabilisation des recettes provenant de la formation continue et de la taxe d'apprentissage.

La catégorie "ventes et activités annexes" regroupe des comptes assez divers tel que les produits d'activité des laboratoires d'analyse dans les universités à composante médicale, l'hébergement, les locations, les ventes de publications.

Les prises de participation des universités dans des sociétés à caractère commercial et la création de filiales constituent un des exemples de valorisation de la recherche susceptibles d'apporter à terme des ressources financières complémentaires aux établissements ; ces sociétés sont toutefois de création trop récente pour distribuer d'ores et déjà des dividendes à leurs actionnaires.

Les établissements d'enseignement supérieur pourront également bénéficier des dispositions de l'article 4 de la loi de finances pour 1987 et de la loi de juillet 1987 sur le mécénat. Une instruction permettant l'application de ces dispositions devrait être prochainement publiée.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des Affaires culturelles a procédé à l'examen du projet de budget de l'enseignement supérieur au cours d'une réunion tenue le 10 novembre 1987.

Après l'exposé du rapporteur, un débat s'est instauré sur la question, soulevée par **M. le président Maurice Schumann**, de la participation croissante des collectivités territoriales au financement de la construction des I.U.T.. Le rapporteur est convenu que les contributions des collectivités atteignaient fréquemment la moitié, voire la totalité des frais de construction des I.U.T. Abondant dans son sens, **M. Hubert d'Andigné** a indiqué que les collectivités éprouvaient souvent des difficultés à trouver les financements nécessaires. **Mme Danielle Bidard-Reydet** a estimé que, compte tenu de l'inégalité des ressources dont pouvaient disposer les collectivités, cette exigence de participation financière aggravait les problèmes de répartition géographique des établissements d'enseignement supérieur.

Suivant les conclusions de son rapporteur, la commission a ensuite donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur inscrits au projet de loi de finances pour 1988.